

# COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



République Française  
Département de l'Hérault  
Canton de Murviel lès Béziers

## Séance ordinaire du mercredi 14 décembre 2016.

Le Conseil Municipal de la **Commune de Pailhès**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 18h30, sous la présidence de Mr Robert SOUQUE,

### Nombre de Conseillers

En exercice	11
Présents	9
Procurations	
Votant	9
Date de la convocation	
	09/12/2016

**Présents:** Mr Robert SOUQUE.  
Mmes: Jacqueline BONNAFOUS, Barbara MATEOS, Marie-José PASSIAN, Hélène PEREZ et Mrs Didier BADUEL, ALBERT BOSCHAGE, Jean-Marc DUPUIS, Pierre-Alain GARCIA.

**Absents excusés:** Mr Laurent GALINIE, Bernard SANCHEZ.

**Secrétaire de séance:** Mme Linda BOUROUF CARRERAS

### Délibérations : Monsieur le Maire,

#### **2016/38: Report des Restes à Réaliser Investissement 2016 sur Budget Investissement 2017 :**

**Expose** aux membres du Conseil Municipal que le montant des Restes à Réaliser en Investissement 2016 est déterminé à partir de la comptabilité dont la tenue obligatoire par l'ordonnateur résulte de la loi n° 9-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (Dite loi A.T.R.).

Les Restes à Réaliser doivent être sincères dans leur description et dans leur contenu.

Les Restes à Réaliser correspondent :

En dépenses d'Investissement, aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice N -1.

En recettes d'Investissement, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

- Le Montant des Dépenses d'Investissement du Budget principal 2016 à reporter est de : 429.400,00 €.
- Le Montant des Recettes d'Investissement du Budget Principal 2016 à reporter est de : 549.412,00 €.

VU l'instruction budgétaire et comptable M14.

VU le Budget de la commune.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**Adopte** l'état des Restes à Réaliser selon la liste des inscriptions budgétaires suivantes :

- Le Montant des Dépenses d'Investissement du Budget principal à reporter est de : 429.400,00 €.
- Le Montant des Recettes d'Investissement du Budget Principal à reporter est de : 549.412,00 €.

**Autorise** le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états.

**Voté à l'unanimité.**

#### **2016/39: Décision Modificative n° 5 :**

##### **Augmentation de :**

Chapitre 65 article 6531 Indemnités élus : 2.000,00 €  
Opération 216 article 2315 Voirie 2016 : 40.000,00 €

##### **Diminution de :**

Chapitre 11 article 6135 Locations mobilières : 2.000,00 €  
Opération 206 article 2315 RD33 Aménagt. Traverse Sécurité : 40.000,00 €

**Voté à l'unanimité.**

#### **2016/40 : Décision Modificative n° 6:**

##### **Augmentation de :**

Opération 215 article 2315 Agrandissement accessibilité Ecole : 13.000,00 €

##### **Diminution de :**

Opération 206 article 2315 RD33 Aménagt. Traverse Sécurité : 13.000,00 €

**Voté à l'unanimité.**

**2016/41 : Cession gratuite à la commune : Parcelles cadastrées C 11 et C 328 du P.L.U. :**

**Expose** au Conseil Municipal qu'une cession gratuite des parcelles C 11 et C 328, pour une surface respective de 3a 90 ca et 2a 81ca, nous a été proposée par le propriétaire MR PRADES Alain domicilié à Thézan lès Béziers ce qui paraît souhaitable.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2241-1 ;

**VU** le Plan Local d'Urbanisme applicable ;

**Considérant** que la parcelle C 11 est classée en zone A et la parcelle C 328 en zone Um ;

Qu'il convient en conséquence de transférer ces parcelles dans la voirie communale ;

Que le propriétaire des 2 parcelles propose de céder à titre gratuit ces parcelles de la commune ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**Décide** d'acquérir à titre gratuit les parcelles cadastrées C 11 et C 328 soit une surface totale de 6a et 71 ca.

**Autorise** le Maire à signer l'acte d'acquisition et de prendre à sa charge les frais de notaire.

**Voté à l'unanimité.**

**2016/42 : Décision Modificative n°7 :**

**Augmentation de :**

Chapitre 66 article 66111 Charges Financières : 225,00 €

Chapitre 66 article 668 Autres charges financières : 607,94 €

**Diminution de :**

Chapitre 11 article 60632 Fourniture de petit équipement : 832,94 €

**Voté à l'unanimité.**

**Séance levée à 18h55.**